

24 janvier 2012

12.303

Question Gilbert Hirschy

Quel type de consultation pour le Parc du Doubs?

Nous avons pu lire récemment dans la presse que l'Office fédéral de l'environnement rendrait sa décision d'octroi à fin juin du label Parc naturel régional au projet de Parc du Doubs.

Le Parc Chasseral a consulté les législatifs communaux avec le succès que l'on sait et le projet Parc Val d'Hérens a consulté toute la population avec l'échec que l'on connaît.

La Confédération laisse aux cantons et aux porteurs de projets le type de consultation pour la mise en place d'un Parc et la charte valable 10 ans.

Les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel ont-ils prévu une même consultation et laquelle?